

Le Petit Journal



Bureaux: rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône

TROIS MOIS... 5 FR.
SIX MOIS... 9 FR.
UN AN... 18 FR.

LYONNAIS

UN NUMÉRO: CINQ CENTIMES

Abonnements Départements

TROIS MOIS... 6 FR.
SIX MOIS... 12 FR.
UN AN... 24 FR.

Dimanche 27 Novembre 1870

PAS D'IMPATIENCE

Plus que jamais le calme est en ce moment une vertu patriotique.

Sachons attendre le résultat de la lutte suprême, gravement, la main sur nos fusils pour courir remplacer nos frères aux postes du combat, si le sort des armes leur était encore défavorable.

De l'action décisive préparée, combinée, peut-être engagée à l'heure présente et qui a pour théâtre la grande banlieue de Paris et pour but le ravitaillement de la capitale, de cette action dépend le salut de la France et aussi notre sort à nous tous.

L'insolence et les prétentions de l'ennemi nous ont poussés à bout; il a voulu une guerre d'extermination; la France est décidée à la soutenir jusqu'à la dernière extrémité.

Le caractère national n'a rien perdu de sa spontanéité; il a gagné la constance, la fermeté, la persévérance, il s'est retrempé en un mot et il avait besoin de ce baptême de sang à la suite de la période d'énervante mollesse à laquelle l'avait condamné le régime déchu.

Les armées républicaines donnent l'exemple de l'énergie froide et disciplinée; que les Français restés dans leurs foyers répondent à cette attitude par le calme à la fois confiant et attentif.

Ce n'est pas nous qui avons la plus mauvaise situation.

Paris développe et étend ses lignes de défense qui vont devenir des points offensifs; nos armées maintiennent les Prussiens dans leurs cantonnements ou les obligent à y rentrer.

Lorsque sonnera le signal de l'attaque soyons prêts à tout événement; donnons au monde ce grand exemple d'une nation virile, digne d'un succès réparateur et résolue à opposer aux envahisseurs des remparts humains sans cesse renouvelés.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

La situation militaire peut se résumer en deux mots :

Concentration des armées prussiennes autour de Paris.

De Paris même pas de nouvelles, mais une activité qui inquiète l'ennemi, et qui, par conséquent, doit nous donner confiance.

C'est ce que constate une lettre publiée par un journal anglais, résumée dans notre bulletin de la guerre, et aussi une dépêche de Londres disant :

« Le Daily News parle des inquiétudes que fait naître, à Berlin, la tournure des affaires devant Paris. »

Les Prussiens ont essayé de faire une diversion et de tourner l'armée de la Loire.

Ce mouvement a été complètement empêché, puisque M. Gambetta, ministre de la guerre et de l'intérieur, est rentré à Tours, le 25 au matin, revenant du Mans.

Il importe de bien spécifier, et de quel côté venait l'attaque et comment s'est opérée la résistance.

Pour cela il faut, avant de faire connaître nos dépêches d'aujourd'hui, reprendre l'une de celles que nous avons insérées, hier, sans explication dans nos dernières dépêches.

Amiens, 24 novembre 1870.

« Un combat a eu lieu hier entre Domart et Beauquesne.

« Le colonel Besson est rentré à Villers. Les Prussiens ont été repoussés jusqu'à Roye. »

Domart et Beauquesne (Somme) sont à 30 kilomètres nord d'Amiens.

Roye, également dans la Somme, est à 50 kilomètres sud-est d'Amiens, sur la limite du département de l'Oise.

Il y a donc là une retraite précipitée effectuée par les Prussiens devant l'énergique résistance de nos troupes régulières, et aussi des populations qui, toutes aujourd'hui, font face à l'ennemi et secondent nos soldats avec une admirable résolution.

Cependant les Prussiens n'avaient

pas opéré leur mouvement de retraite sans esprit de retour offensif sur Amiens.

Ils avaient laissé des forces échelonnées sur la route de Roye. Ils ont été délogés, ainsi qu'il résulte de la dépêche suivante :

Amiens, 25 novembre 1870.

Deux bataillons, avec deux canons, ont attaqué et mis en fuite 1500 Prussiens retranchés, avec 3 canons, à Dumain, à 20 kilomètres sud-est d'Amiens; ils les ont poursuivis jusqu'à Quesnet, 10 kilomètres plus bas.

Voilà donc les Prussiens repoussés dans la Somme.

Leur tentative de diversion vers le Mans n'a pas réussi davantage.

Alençon, 22 novembre 1870.

« Les Prussiens ont occupé Bellême (Orne), dans la nuit du 22 au 23 novembre, au nombre de 20.000.

« Ils paraissent se diriger vers le Mans et prenaient position en avant de Bellême, quand, le 24, ils se sont dirigés précipitamment du côté de Nogent-le-Rotrou. »

Bellême est presque à la limite des départements de l'Orne et de la Sarthe, à 60 kilom. nord du Mans.

Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) est aux confins Est du département de l'Orne.

Les mouvements de l'ennemi sont donc parfaitement indiqués.

Ils se replient de partout sur Paris. Là va être le grand coup; là l'effort suprême.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les combats livrés dans la Somme, les 23 et 24 novembre ont été très-sérieux.

Une dépêche de Lille annonce qu'à la suite du combat de Villers-Bretonnaux, un grand nombre de prisonniers ont été amenés à Amiens.

Villers-Bretonnaux est à 20 kil. Est d'Amiens, entre les deux champs de bataille déjà indiqués, c'est-à-dire Domart au Nord, et Dumain au Sud-Est.

Nous ne savons encore si Villers-Bretonnaux a été le théâtre d'une troi-

sième action, ou bien si c'est une dénomination générique.

Les Prussiens ont décidément abandonné le siège de Mézières.

Bruxelles, 25 novembre.

L'Etoile belge publie une lettre d'après laquelle, dans le combat livré le 23 sous Mézières, les Prussiens ont été repoussés avec de grandes pertes.

Les Français ont capturé 2 canons et 3 mitrailleuses

LE POINT NOIR

La grave complication européenne soulevée par la Russie au sujet des traités de Paris de 1856 n'amènera probablement pas une conflagration immédiate.

L'Europe n'est pas dans une situation telle qu'elle puisse supporter une guerre générale.

La question d'Orient à moins qu'il ne survienne de nouvelles difficultés, sera ajournée, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit résolue.

Le discours du trône à l'ouverture du parlement fédéral croit que la paix sera maintenue dans cette affaire.

D'un autre côté, voici une dépêche analysant un important article du Times :

Londres, 25 novembre 1870.

Le Times espère que la Russie ne désire pas provoquer la guerre.

La Prusse, dit le journal de la cité, ne peut pas vouloir augmenter le nombre de ses ennemis.

L'Angleterre et l'Autriche prendraient les armes à regret et seulement si elles y étaient forcées par la Russie.

Londres, 25 novembre.

Le ministre de l'intérieur de la Russie a informé les journaux que l'intérêt de la Russie demandait de ne pas irriter l'Angleterre actuellement.

Le Telegraph dit que le ministre de la guerre de l'Autriche va demander un crédit de soixante millions de florins pour les préparatifs de la guerre.

Feuilleton du PETIT JOURNAL

LES DEUX CORBEAUX

IX

Lorsque M. de Créoulx revint quelques jours plus tard dans cette maison dont personne autre n'aurait volontiers passé le seuil, il trouva Gabrielle assise près du feu avec les deux Corbeaux. Véronique l'avait affublée d'une grande robe noire qui paraissait avoir servi à quelque docteur; ses mains blanches et délicates ressortaient d'une paire de manches d'une ampleur énorme; sa tête blonde était perdue dans un immense capuchon de soie, et une espèce de rochet en velours lui couvrait les épaules. Cet étrange costume de malade avait été tiré de la garde-robe des Corbeaux, qui depuis longtemps entassaient toutes les défro-

ques de leurs morts. C'était à faire peur; mais la douce et charmante figure de Gabrielle se détachait du milieu de ces noires draperies, comme une fleur dans son feuillage obscur; elle était tournée vers le foyer, et la flamme jetait de fugitives rougeurs sur ses joues pâlies; elle était ainsi d'une beauté calme et souffrante qui frappa vivement M. de Créoulx.

— Elle va mieux, n'est-ce pas? dit-il tout bas à Véronique; et, comme elle tournait lentement les yeux vers lui, il ajouta en s'approchant avec autant de respect que s'il l'eût abordée dans le salon d'une duchesse: — Je savais, mademoiselle, que vous étiez en pleine convalescence, et personne n'a ressenti plus de joie que moi de votre rétablissement.

A ces paroles, au son de cette voix, Gabrielle devint encore plus pâle, tant son émotion fut vive; mais elle ne savait encore si c'était de joie et d'épouvante que son cœur battait si violemment. Depuis trois semaines, elle n'avait eu qu'un souvenir, qu'une pen-

sée, c'était celle de cet homme qu'elle avait vu mort et qui était revenu à la vie, comme si ses pleurs, ses ardentes prières l'eussent rappelé du tombeau; elle vivait avec cette idée fixe, elle s'y complaisait par un besoin naturel d'émotions. Les paroles lui manquèrent pour répondre à M. de Créoulx; elle s'inclina en lui souriant faiblement, et se renfonça dans l'espèce de fauteuil où Véronique l'avait assise.

— Elle est un peu fatiguée, dit Suzanne en donnant son propre siège au jeune gentilhomme; cela va plus lentement que nous ne le croyions. L'autre soir, quand vous nous avez quittés, elle reposait; eh bien! la nuit a été mauvaise, la fièvre est revenue, nous avons été sur pied jusqu'au jour; enfin, avec l'aide de Dieu, elle s'est tirée de cette rechute, la voilà rétablie, et je crois que dimanche prochain nous pourrons la mener à la messe; mais c'est le contentement d'esprit qui ne vient pas; elle n'a point de courage, on dirait qu'elle est toujours dans les limbes. Allons, mon enfant, ranimez-

vous un peu et parlez à M. le chevalier, il a envoyé tous les jours savoir de vos nouvelles.

— Monsieur, je suis bien reconnaissante, dit Gabrielle, d'une voix faible, je suis mieux, je suis guérie... On a eu pour moi tant de soins... Oh! jamais, jamais, je n'oublierai cela!... Misé Véronique et misé Suzanne m'ont sauvé la vie!...

En disant ces mots, les larmes la gagnèrent; mais ce n'était pas seulement une émotion de reconnaissance qui remuait si profondément son cœur; elle avait besoin d'un prétexte pour pleurer.

— Ça! taisez-vous donc! je vous défends de vous attendrir ainsi, s'écria Véronique avec une bonté grondeuse, cela vous fait mal; et puis voilà-t-il pas un bel accueil pour M. le chevalier! Voyons, séchez vite vos yeux, et ne parlons plus de ce qui fait de la peine: une année de mal passé est moins pénible qu'une minute de mal à venir, dit le proverbe. Songez que dimanche prochain, s'il fait beau temps,

Pesth, 25 novembre.

M. de Beust, répondant aux interpellations relatives à la question russe, dit que le gouvernement autrichien n'a rien négligé pour conserver sa dignité, et en même temps pour amener une paix conciliante.

La réponse à une dépêche envoyée à Saint-Petersbourg n'est pas encore arrivée.

M. de Beust promet des communications ultérieures, ajoutant que dans la situation, il n'est pas bon de parler guerre ou paix.

MALHEUR AUX VAINCUS

Malheur aux vaincus, aux prisonniers, aux faibles !

Les Prussiens mettent en pratique ces horribles préceptes de la barbarie.

Nous avons montré par cent exemples les atrocités qu'ils commettent partout où ils passent.

Nous avons prouvé qu'ils laissent mourir de faim les soldats français prisonniers en Allemagne.

L'éternelle gloire de la France, quels que soient ses revers actuels, ce sera d'être restée toujours compatissante aux malheureux, fussent-ils ses plus cruels ennemis.

On a lu récemment ce touchant épisode de deux soldats français blessés, portant sur leurs épaules un soldat plus grièvement blessé qu'eux, et si nous citons cet exemple, c'est qu'il a été publié le dernier. On n'a qu'à consulter la collection du *Petit Journal* pour opposer aux monstruosités des Prussiens la clémence et l'humanité des Français.

Ajoutons un autre point de comparaison que nous donne en ces termes le *Moniteur* de Tours :

Le neveu du général von der Tann, qui a été amené à Tours, a tenté déjà deux fois de s'évader. La première fois à Orléans, la seconde à Tours. Chaque fois repris, il n'a pas été traité plus sévèrement à cause de ces deux essais de ressaisir sa liberté. On ne lui demande qu'une chose, c'est de rendre compte à ses compatriotes et alliés de la manière dont nous nous comportons à l'égard de nos prisonniers. Que cette longanimité et cette clémence servent de leçon à nos ennemis, et qu'ils renoncent à ces horribles châtiments qu'ils infligent à nos soldats vaincus. Ils viennent encore de fusiller à Metz huit malheureux qui n'étaient coupables que d'avoir voulu revoir leur patrie et verser de nouveau leur sang pour elle.

vous viendrez avec nous à la messe pour remercier Dieu de votre guérison.

A ces mots, elle passa sa longue main devant le front de la jeune fille comme pour en écarter un nuage de tristesse, et elle l'arrangea plus commodément dans son fauteuil. M. de Créoulx la regardait avec un singulier intérêt : jamais femme ne s'était montrée à lui environnée de si puissants contrastes ; cette tête d'une beauté si juvénile apparaissait entre les deux visages parcheminés des deux Corbeaux comme une fleur au milieu de broussailles épineuses ; son aspect semblait éclairer cette demeure où tout avait l'apparence d'une pauvreté si sombre.

M. de Créoulx soupira en détournant les yeux de Gabrielle, et son regard se leva par hasard sur une couronne d'immortelles et d'œillets flétris suspendue au-dessus de la cheminée.

— C'est Gabrielle qui a apporté cela dit Véronique ; j'ai trouvé cette cou-

LE PARLEMENT ALLEMAND

Discours du Trône

Une dépêche télégraphique nous a apporté hier le résumé du discours prononcé au nom du roi de Prusse à l'ouverture solennelle du Parlement allemand qui a eu lieu à Berlin, le 24 novembre dans la Salle-Blanche du château.

M. Delbrück, président de la chancellerie fédérale, a lu ce discours.

Il n'est pas douteux que ce document n'ait été longuement médité dans les conseils du roi Guillaume, et nous reconnaissons qu'il est fait avec habileté.

La partie du discours relative à la guerre réunit en quelques phrases la substance de tous les mensonges accumulés par M. de Bismark. La voici :

« Les conditions sous lesquelles les gouvernements alliés sont prêts à faire la paix ont été débattues publiquement ; elles doivent être proportionnées à la grandeur des sacrifices qu'une guerre entreprise sans motifs, mais avec l'assentiment de la nation française tout entière, a imposés à notre patrie.

« Il faut, avant tout, qu'elles rétablissent pour l'Allemagne une frontière défensive, propre à la protéger contre la continuation de la politique de conquête poursuivie par tous les maîtres de la France depuis des siècles, de telle sorte qu'elles procurent une compensation tout au moins partielle aux conséquences des guerres malheureuses que l'Allemagne a dû subir par la volonté de la France à l'époque de sa propre désunion, et qu'elles délivrent nos frères de l'Allemagne du Sud de l'oppression qui résulte pour eux de la position menaçante que la France doit à ses précédentes conquêtes. »

M. de Bismark a la manie de présenter la Prusse comme une victime, alors qu'il est prouvé jusqu'à l'évidence qu'elle guettait depuis quatre ans l'occasion de faire la guerre.

Il continue à affirmer que la France a voulu la guerre ; tandis qu'il prétendait, au début, ne combattre que l'empereur.

Il se pose en protecteur des Etats du Sud, alors que l'Europe entière sait que l'un des résultats que la Prusse recherchait en faisant la guerre, est d'absorber ces Etats et d'anéantir leur autonomie.

Ces hypocrites déclarations peuvent tenir dans une phrase générale ; mais lorsqu'il s'agit de descendre dans les

détails, la situation change. M. de Bismark lui-même est obligé de dire à peu près la vérité.

Le Parlement fédéral allemand est composé, en effet, des délégués de tous les Etats, et ils relèveraient certainement des affirmations trop éhontées.

Aussi, voyez comme le ton des discours change quand arrive la question de l'unité allemande :

« Les nécessités de la guerre n'ont point apporté d'obstacles à nos travaux pacifiques.

« Le sentiment de l'union, qui s'est vivifié par les victoires remportées en commun, la conscience de la position que l'Allemagne s'est acquise, pour la première fois depuis des siècles, la persuasion que ce n'est qu'en créant des institutions durables qu'on peut assurer à l'Allemagne, pour l'avenir, le legs de cette époque de sacrifices et de grandes actions, ont rempli plus généralement que cela ne semblait possible, il y a peu de temps encore, le peuple allemand et ses princes de la conviction qu'entre le Sud et le Nord il fallait conclure une alliance plus solide que de simples traités politiques.

« Cette conviction unanime a conduit à des transactions dont le premier fruit est présenté à votre approbation sous forme de la constitution d'une Confédération allemande conclue unanimement entre la Confédération du Nord et les grands-duchés de Bade et de Hesse.

« L'accord conclu sur les mêmes bases avec la Bavière sera également soumis à vos délibérations, et l'entente qui existe avec le Wurtemberg, sur le but à atteindre, permet d'espérer que l'on s'entendra également sur le moyen d'atteindre ce but. »

On le voit, M. de Bismark en est réduit à exprimer des espérances et presque des vœux.

Pour qui connaît le caractère hautain de cet homme d'Etat, il est facile de comprendre toutes les difficultés que rencontre l'unification, c'est-à-dire la prussification de l'Allemagne.

Que les rois de Bavière et de Wurtemberg soient dominés par les gouvernants prussiens, cela est possible ; mais que les peuples se laissent traiter comme un bétail, cela n'est pas.

M. de Bismark s'efforce de ne pas voir l'irritation des Bavares et des Wurtembergeois ; ils se chargeront de la lui faire sentir, quand ils seront las d'être massacrés par les Français, alors que les Prussiens restent prudemment à l'écart, loin de nos balles et de nos boulets.

Les Allemands sont patients, mais ils n'oublient rien.

La guerre de 1870, que M. de Bismark avait cru décisive en faveur de l'unité allemande, sera probablement un obstacle insurmontable à la constitution d'un empire d'Allemagne.

BULLETIN DE LA GUERRE

PARIS

Rapports militaires.

15 novembre 1870.

Une reconnaissance conduite hier avec habileté par le commandant Poulizac, du 1er régiment des éclaireurs, a chassé l'ennemi de ses lignes avancées du côté de Draney.

Le capitaine de Lergalec a chargé avec M. de Versinville, à la tête des éclaireurs à cheval, et a fait plusieurs prisonniers.

Le mont Valérien a tiré pendant une partie la nuit sur Saint-Cloud, Montretout et Rueil.

16 novembre, matin.

L'ennemi s'est montré de nouveau dans Champigny ; débusqué par le feu des mitrailleuses, il s'est réfugié dans les tranchées, au milieu desquelles des obus du fort de Nogent sont venus tomber et l'ont obligé à battre en retraite. Les canons de la Faïssanderie ont dispersé un détachement d'une cinquantaine de Prussiens réunis derrière la barricade de Champigny.

Un obus tiré sur la maison Cazenave, au-dessous et à droite de Chennevières, et désignée sous le nom de « pension des officiers prussiens », est allé tomber au milieu de la cour, entre deux ailes du bâtiment, au moment où un certain nombre de ces officiers s'y trouvaient réunis, et y a occasionné un grand désordre. Aussitôt après on, a remarqué un mouvement de va-et-vient dans les cours. Des hommes ont paru occupés à relever des morts et des blessés.

Le fort de Charenton a canonné les positions de Choisy.

Le correspondant du *Times* à Versailles se fait l'écho de la surprise que causent au quartier-général prussien la cessation complète des sorties de l'armée de Paris et les immenses travaux qu'elle pousse en avant des forts. Une vague inquiétude n'est pas sans se mêler à l'étonnement que cause cette nouvelle tactique, et les assiégeants sont constamment sur le qui-vive.

La batterie organisée dans le neuvième secteur de Paris par l'Ecole polytechnique restera comme un glorieux document historique dans les archives de l'Ecole.

On compte dans ses rangs six membres de l'Institut : les géomètres J. Bertrand et Bonnet, l'astronome Laugier, les chimistes Frémy, Cahours et Jamin.

En font également partie : MM. Bayle et Rochet, ingénieurs des mines ; M. Torn, professeur à l'Ecole ; M. Zeller, recteur de

bonne passée à son bras quand on l'a ramenée ; voyez un peu cette fantaisie...

— On dit que cela porte bonheur d'avoir les fleurs d'un mort ! interrompit vivement la jeune fille ; j'ai cru pouvoir prendre sans permission...

— Vraiment ! vous avez eu là une idée... dit Suzanne avec une raillerie pleine de bonne humeur ; mais la chose aurait dû vous paraître sans vertu, M. le chevalier étant redevenu vivant.

— Oui, c'est que... il m'est venu alors une autre pensée...

— Voyons, dites-nous ce que c'est.

— C'est que... reprit-elle en hésitant, c'est que je me sentais fort malade, et... je pensais que la couronne servirait pour moi...

— Si j'avais su cela, je l'aurais jetée au feu ! interrompit Véronique en faisant un mouvement.

— Non, non, je vous en prie ! s'écria Gabrielle ; je voudrais garder ces fleurs pour moi, cela ne fait pas mourir de songer à la mort ! Eh bien,

quelque jour, dans longtemps, je voudrais que cette couronne me servit...

— Mais, mon enfant, vous comptez donc mourir fille ? répliqua Véronique ; voilà une résolution fort prématurée.

Gabrielle baissa la vue et ne répondit pas ; mais le mouvement de ses sourcils, l'expression de sa bouche, indiquèrent une affirmation.

— Elle a raison, pensa M. de Créoulx ; si belle, si distinguée et si pauvre ! une famille noble la dédaignera, elle ne voudra pas épouser un manant, et la voilà seule pour toute sa vie.

— La jeune fille ferma les yeux comme si cet entretien l'eût fatiguée, et les Corbeaux se mirent à parler tout bas avec M. de Créoulx.

— Eh bien ! lui demanda Véronique, avez-vous tenté quelque démarche auprès de M. le baron ?

— Aucune ; le seul moyen d'obtenir mon pardon serait de lui annoncer que je suis prêt à épouser Mlle de la

Verrière, et, à ce prix, je ne le désire pas.

— Pourtant, les choses ne peuvent demeurer ainsi...

— Je le sais, répondit-il avec une triste décision : je prendrai mon parti, j'écrirai à M. le baron une lettre qui ne servira de rien, je le sais. Il ne m'en déshériterait pas moins ; mais je veux l'assurer qu'en toute autre circonstance j'aurais fait sa volonté, que je suis toujours plein de respect pour lui, et que mon plus grand désir est que sa vieillesse soit longue et heureuse. Ensuite, je partirai, j'irai servir le roi, et peut-être je ferai mon chemin par les armes ; si une balle m'arrête court, eh bien ! je m'en irai sans regret, car il n'y a personne à qui ma vie soit nécessaire.

Gabrielle abaissa son capuchon comme si la lumière l'eût fatiguée, et resta ainsi le visage à demi-caché, les mains jointes et serrées sur sa poitrine.

M^{me} CHARLES REVEAUX.

La suite à demain.

l'Académie de Strasbourg; M. de Loménie, M. Morandière, inspecteur général des ponts-et-chaussées, et un grand nombre de professeurs et d'ingénieurs distingués, ainsi que des journalistes, des avocats, des sculpteurs, etc., tous montant la garde à leur tour comme de simples soldats. (Siècle.)

Sur la Loire.

Un journal constate qu'un nouveau drame militaire se prépare, soit dans les plaines de la Beauce, soit aux abords de la Loire.

Mais le choc des armées sera peut-être moins prochain qu'on ne l'avait cru il y a quelques jours. Les pluies abondantes qui n'ont pas cessé de tomber depuis la première semaine de novembre ont défoncé les chemins, et rendu le passage des troupes et de l'artillerie presque impossible à travers les champs. Les Prussiens ne peuvent, comme pendant l'été, marcher sur de grandes lignes. Ils sont obligés de défilier sur les routes ferrées ou pavées, quand les chemins de fer leur manquent.

Il leur faudra sans doute encore un peu de temps avant d'avoir pu masser définitivement les forces sur lesquelles ils comptent pour nous attaquer ou pour se défendre.

Châteaudun, 21 novembre, 3 h. soir. Nos éclaireurs girondins ont rencontré à Yèvres 600 uhlans; l'ennemi a eu 2 hommes et un cheval tués.

Les Prussiens ont brûlé quelques maisons à Meslay-le-Vidame et Bonneval-du-Péruchet; ils ont emmené quelques habitants. Vers la Bourdinière et Saint-Loup, on signale des reconnaissances ennemies journalières.

Nous lisons dans une lettre d'Eure-et-Loir :

« J'ai eu des nouvelles des sœurs de la Providence de Châteaudun. Leur maison n'est pas brûlée, une bombe a seulement défoncé une partie du toit. Elles ont accueilli un grand nombre d'habitants qui n'ont plus de maisons, et elles les ont nourris. Deux de mes amis, cernés par les Prussiens ont été sauvés par elles. Mais le fait que je vous demande en grâce d'insérer est celui-ci :

« Ces sauvages de Prussiens fusillaient des gardes nationaux. La supérieure, sœur Jeanne de Chantal, s'élança au-devant d'un fusil prussien braqué sur un des pauvres condamnés. Le bandit la regarde et n'ose faire feu; il était désarmé; tant d'héroïsme accompli par une jeune femme de 25 ans, l'avait pour ainsi dire abasourdi.

Voilà le fait dans toute sa simplicité, je suis probablement le seul qui en parlera; c'est pour cela que je tiens à le publier; mais, s'il le faut, j'aurai des témoins. »

DANS L'EST

Besançon, 23 novembre, 4 h. 50, soir. *Préfet du Doubs, au ministre de la guerre.*

Après l'enlèvement d'un poste prussien à Montbéliard par des zouaves, les Prussiens ont coupé le pont de Montbéliard et se sont retranchés.

Fusillade à Voujeaucourt et Aujoncourt. Hier matin, les Prussiens se sont retirés ayant 2 morts et 11 blessés. Aucun blessé de notre côté. La garde mobilisée du Doubs a pris part à l'action.

Sortie à Belfort. Prussiens refoulés jusqu'à La Chapelle. Ils ont perdu beaucoup de monde. On dit que 40 mobiles ont été faits prisonniers.

Beaune, 21 novembre, midi 35.

Hier, engagement entre trois compagnies du corps franc et 1,000 à 1,200 Prussiens, escortés d'abord de 2 pièces de canon et ensuite de 4 pièces.

De notre côté, 1 tué, 4 blessés. Pertes des Prussiens évaluées à 80 hommes. Prussiens retirés sur Vosnes et Vougeot.

Les Allemands qui occupaient Nuits sous Beaune l'auraient évacué, hier, après avoir subi des pertes sérieuses dans divers engagements contre les francs-tireurs.

Nous apprenons, d'autre part, que le siège de Belfort se continuerait faiblement. La garnison prépare une sortie contre les Prussiens, dont les lignes se dégarnissent petit à petit, et dont les attaques infructueuses n'ont d'autre but que de cacher le départ de la masse principale de leurs forces.

COUR MARTIALE DE LYON

8e division militaire

Présidence de M. Belfoster, commandant du 2e bataillon de la garde mobile de l'Aude.

Séance du 26 novembre 1870

Affaire de la rue de la Loge
MEURTRE ET TENTATIVE DE MEURTRE
SUR DEUX GARDES NATIONAUX

C'est dans le local accoutumé des conseils de guerre que la cour martiale s'est assemblée, place St-François.

Aux termes du décret du 2 octobre dernier qui l'institue, — le fauteuil du ministère public et le ban de la défense sont inoccupés. Pas de plaidoirie pour ou contre, porte l'art. 3.

Un peu avant une heure, M. le Président occupe son siège. A ses côtés viennent prendre place deux capitaines, l'un du 90e, l'autre du 69e, un sous-lieutenant du 70e et un sergent du 6e bataillon de chasseurs à pied, tous en garnison à Lyon, nommés par M. le général commandant la division, formant le nombre de cinq juges, suivant le décret constitutif.

Un public assez nombreux ne tarde pas à envahir l'auditoire.

La chemise ensanglantée, le pantalon, le képi du malheureux Maldent figurent comme pièces de conviction.

Une heure sonne. M. le Président : la séance est ouverte; qu'on introduise les deux accusés. — (Mouvement de curiosité.)

Bientôt entrent, précédés de l'appariteur Refay, deux jeunes gens — tous deux accusant énergiquement les traits de la race de leur pays : yeux énergiques, nez effilé, visage long. — Le premier semble le plus résolu sur le sort qui lui est réservé. Il porte par dessus le costume garibaldien dont ils sont vêtus, une couverture de couleur grise.

Voici leurs noms, prénoms, profession, avant leur arrestation :

1° Pilate Paoli, portefaix, né et domicilié à Livourne (Toscane), volontaire garibaldien.

2° Parenti Roberti, né à Roti, province de Pise, père, dernier domicile à Livourne (Toscane), volontaire garibaldien.

M. Valentin, commis greffier près le deuxième conseil de guerre, remplissant les fonctions de greffier près la cour martiale, donne lecture d'un rapport qui est ainsi conçu :

« Dans la soirée du mardi 15 novembre 1870, vers 10 heures 1/2, cinq Italiens, dits Garibaldiens, se présentèrent dans un café tenu par un nommé Pichot, rue de la Loge, 1, à Lyon. Après avoir fait comprendre ce qu'ils désiraient, car aucun d'eux ne parlait français, on leur servit une bouteille de vin; mais bientôt chacun d'eux, et particulièrement les deux accusés, s'emancipèrent et voulurent caresser deux jeunes filles qui étaient dans la maison; libertés auxquelles la cafetière voulut mettre ordre.

Bientôt elle eut elle-même à subir la sans façon des deux Italiens qui sont en cause. Pilate voulut l'embrasser et Parenti essaya de lui donner un coup de poing, — parce qu'elle intervint alors que cet individu caressait une de ces filles, qui était sa nièce, et parce qu'elle le repoussa lorsqu'il dit qu'il l'emmènerait malgré elle, malgré la tante. Au même instant, Parenti brisa un carreau d'un coup de poing.

Pendant cette discussion, trois de ces Italiens disparurent, et il ne resta que nos deux garibaldiens, Pilate et Parenti, désignés par les témoins, le premier comme étant le plus grand, et l'autre comme le plus petit des deux.

Parenti s'étant retiré après avoir cassé ce carreau, il ne resta plus que Pilate auquel la cafetière s'adressa pour être payée, mais au lieu d'argent, ce fut des coups qu'elle reçut. Indignée d'être traitée ainsi cette femme se saisit de la veste de cet individu, dont un morceau lui resta dans les mains, de sorte que celui-ci, surexcité à son tour, ôta son képi et sa veste qu'il jeta sur le billard, et ensuite il saisit la cafetière par le cou.

A ce moment entra dans le café, dont la porte était ouverte, un nommé Philippe, qui se porta vivement au secours de la femme Pichot, et la dégagea des mains de Pilate, qu'il mit à la porte. Cet Italien étant rentré, Philippe le poussa dehors une deuxième

fois, mais à ce moment il reçut un coup de couteau à la dernière fausse côte, et un peu plus tard, il en recevait un autre du même individu, près de l'ombilic, alors qu'il s'opposait à la rentrée de Pilate dans le café.

Comme un nommé Maldent se trouvait témoin de cette scène, quoiqu'il fût en dehors du café, il fit quelques reproches à notre garibaldien, qu'il saisit par la chemise, à la hauteur de la poitrine, mais celui-ci répondit par un acte de cruauté sans exemple, en portant un coup de couteau à Maldent, dans la poitrine et à la hauteur du cœur; après quoi il s'enfuit.

Tandis que certaines personnes présentes et attirées par le bruit de cette scène, allèrent chercher la garde, d'autres suivirent ce délinquant qui rejoignit ses camarades, et on les vit rentrer au couvent des Maristes où ils étaient casernés, Paolo Pilate fut arrêté quelques instants après. — Parenti ne tarda pas à être mis en état d'arrestation.

Le résultat de ces violences fut celui-ci : Maldent mourut presque instantanément; quant à Philippe, les deux coups de couteau qu'il reçut lui ont occasionné une maladie qui n'est pas sans danger. — Il est donc à la charge de Pilate un meurtre et une tentative de meurtre.

Ayant à instruire contre ces deux hommes, nous l'avons fait aussi consciencieusement que possible, et nous devons dire, après audition de témoins, que Pilate est le seul coupable de ces crimes, Parenti n'ayant aucunement été mis en cause par eux, soit pour certaines familiarités trop grandes et pour coups, comme nous l'avons raconté plus haut.

Ces deux Italiens ayant été entendus par l'intermédiaire d'un interprète, ils ont nié tous les deux les faits qui leur sont reprochés; mais si nous n'insistons pas à l'égard de Parenti, l'accusation est tellement fondée en ce qui touche Pilate, que nous avons dû pousser nos questions plus loin; malgré tout, il a persisté dans son système; il a même nié que le couteau dont il se servit fût le sien — et cependant il fut saisi sur lui; — ce fut avec cette arme que nos deux malheureux gardes nationaux furent frappés. Ce couteau est bien un instrument piquant et tranchant, selon les termes du rapport du docteur Gromier.

Dans le cas dont il s'agit, nous exprimons l'avis que Parenti soit mis hors de cause, mais que Pilate soit traduit devant la cour martiale pour les causes sus-énoncées.

Le rapporteur,
AUMOND.

Lyon, le 20 novembre 1870.

M. l'interprète Viala, employé de la préfecture du Rhône, traduit ensuite ce rapport aux accusés qui ne parlent pas français.

Il est procédé à l'audition des témoins assignés.

Tous confirment les énonciations si consciencieusement émises dans son travail par M. le capitaine Aumond.

Rien de saillant, de digne de remarque, ne se dégage de leur déposition. Ils accusent Pilate et déchargent Parenti.

Pilate, à qui l'interprète traduit chaque déposition, persiste dans ses dénégations.

— Ils étaient cinq, dit-il, un autre que lui a pu porter les coups de couteau.

Les juges se passent entre eux le fatal instrument; on comprend, à sa vue, les horribles lésions qu'il a pu engendrer.

L'interrogatoire des deux accusés ne présente aucun intérêt.

M. le président leur demande individuellement s'ils n'ont rien à ajouter à leur défense.

Sur leur réponse négative, la cour martiale se retire pour délibérer.

Cinq minutes après, elle rentre et donne lecture de la sentence ci-après (tous les juges sont debouts et couverts) :

M. le président : « Au nom de la patrie envahie, la cour martiale de la 8e division militaire séant à Lyon, assemblée à l'effet de juger les nommés Pilate et Parenti, délibérant à huis-clos, le président a posé les questions conformément à l'art. 3 du décret du 28 octobre 1870, lesquelles sont ainsi conçues :

1° Paolo Pilate est-il coupable de meurtre sur la personne de Maldent ?

2° Le même, de tentative de meurtre sur la personne de Philippe ?

Semblables questions pour Parenti.

Les voix ayant été recueillies en commençant par le grade inférieur, le président ayant opiné le dernier, la cour martiale déclare coupable Pilate (Paolo), à l'unanimité,

sur les deux questions ci-dessus énoncées, et Parenti non coupable sur les mêmes questions.

Sur quoi, le président ayant lu le texte du décret sus-visé (qui prononce la mort pour simple meurtre) condamne à la peine de mort le nommé Pilate, et ordonne que l'accusé Parenti sera mis en liberté, s'il n'est retenu pour autre cause.

A la lecture de cette terrible sentence, Pilate baisse la tête et semble consterné. Il promène des yeux hagards autour de lui. Au moment où l'interprète lui lit la sentence, Pilate s'écrie : « Ah ! mio Dio ! mio Dio !... io sono innocente !... (Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! je suis innocent !)

Bientôt un rire sardonique erre sur ses lèvres.

Une force armée imposante le ramène à la prison des Recluses.

Parenti semble satisfait.

Le décret du 2 octobre s'exprime ainsi sur l'exécution : Art. 3. « En cas de condamnation, la sentence sera exécutée le lendemain matin, avant le départ des troupes, en présence du bataillon auquel appartient le coupable. »

C'est au Grand-Camp que Pilate sera passé par les armes lundi; il n'y a pas d'exécution le dimanche.

NOUVELLES DE LYON.

Depuis deux jours, la température était excessivement douce et molle. La pluie s'est déclarée à partir d'hier après-midi.

Un avis de M. le maire de Lyon informe les propriétaires de vaches laitières que ceux d'entre eux qui voudraient, en cas de siège, concourir à l'approvisionnement de la cité, pourront installer leur bétail dans les locaux qui leur seront gratuitement fournis par l'administration. Ce même avis invite ceux des habitants de Lyon qui auraient des rez-de-chaussée propres à servir d'écurie, à les mettre à la disposition de l'autorité.

Vendredi, pendant l'exercice de la 2e légion de marche, au Grand-Camp, deux militaires appartenant à ce corps ont été tués par accident en chargeant leurs fusils.

La messe qui devait être célébrée aujourd'hui, dimanche, à l'église Saint-Bonaventure, et suivie d'une quête au profit des prisonniers de guerre est ajournée.

Hier, est partie pour... la 2e légion de la garde nationale mobilisée de Lyon, colonel Ferrer, qui avait été passée en revue, il y a quelques jours.

Des bataillons de la garde nationale, musique en tête, ont accompagné à la gare cette vaillante légion.

Il y a eu jeudi une explosion à la capsule de Montchat, pendant le remplissage des capsules.

Une femme a eu les yeux et les deux poignets brûlés. On espère encore pouvoir conserver la vue à cette malheureuse.

On a affiché, dans les gares du chemin de fer, que, jusqu'à nouvel ordre, l'administration ne reçoit plus de marchandises en petite vitesse à destination de Genève; les chemins de fer suisses ne les admettant pas.

La violence du vent avant enlevé hier le drapeau de l'Hôtel-de-Ville, trois citoyens ont immédiatement écrit une lettre à M. le maire Hénon pour l'inviter à le faire retablir.

Sur la place des Terreaux, des femmes avaient installé depuis plus d'un mois des buvettes en plein vent, où elles débitaient toutes les nuits du café et des liqueurs.

Ces femmes, invitées plusieurs fois à aller porter leur commerce ailleurs, s'y étaient refusées.

Vendredi soir, la garde nationale, sur l'ordre du commandant de place Vincent Dementon, a procédé à leur expulsion définitive.

Nous savons de source certaine, dit le *Salut Public*, qu'il y a en ce moment à Brest, 80,000 fusils Remington à la disposition gratuite de l'autorité lyonnaise.

Nous avons vu hier une lettre émanant du cabinet de M. le procureur général, laquelle était timbrée d'un cachet très-artistique aux armes de la République tenant en main les insignes de la loi.

On disait hier à Lyon que la nuit de jeudi à vendredi avait été signalée par deux assassinats. Renseignements pris, les choses avaient moins de gravité qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Voici ce qui s'est passé :

Au poste de la Banque, rue de Lyon, un vieillard se présente accusant un homme ivre de l'avoir insulté et frappé. Il part, sa déclaration faite, et arrivé chez lui, place des Cordeliers, il n'a que le temps de s'écrier : *Je suis perdu !* et il s'affaissa sur lui-même.

De prompts secours lui sont administrés par deux pharmaciens qu'on a été chercher, mais inutilement; le sieur F... avait cessé de vivre.

On croyait donc d'abord à un crime, mais le médecin appelé à constater le décès, n'a trouvé sur le cadavre la trace d'aucune lésion, et on pense que la victime a succombé à une attaque... d'apoplexie, causée peut-être par la frayeur que lui a fait éprouver l'autre attaque dont il a dit avoir été l'objet.

L'autre fait signalé par la rumeur publique avait un peu plus de gravité.

Rue Bourbon, 41, un individu nommé Marius B... s'étant rendu chez une femme Marie C..., épouse séparée de son mari et âgée de 43 ans, lui fit une violente scène de jalousie et la saisit à la gorge pour l'étrangler.

Le fils de la femme C..., jeune homme de 13 ans seulement, accouru au bruit de la lutte, se saisit d'un couteau de cuisine et en frappa le sieur B... dans le dos, après quoi, il alla se constituer prisonnier au poste de la rue de la Reine.

La blessure du nommé B... faite avec une mauvaise arme et par une main peu ferme, ne présente aucune gravité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉCOLES PRIMAIRES MUNICIPALES DE LYON

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE.

En reprenant possession des Ecoles primaires entretenues aux frais de la commune de Lyon, la municipalité lyonnaise, sur l'avis de sa commission chargée de réorganiser ces écoles, a nommé un conseil d'administration qui aura à les gérer, à les surveiller, à les diriger.

Le Conseil d'administration croit de son devoir d'éclairer les pères et mères de famille sur ce sujet qui les intéresse au plus haut degré.

Les écoles primaires municipales sont gratuites et confiées désormais à des directeurs et directrices laïques, munis du diplôme universitaire et le plus possible pères et mères de famille.

L'enseignement comprendra tous les éléments pratiques des sciences et des arts, et la morale, lesquels plus tard seront nécessaires à l'enfant devenu homme, pour occuper dignement sa place dans la société.

L'enseignement religieux ne fait pas partie du programme de nos écoles.

Entre les diverses théories religieuses qui se partagent les croyances du plus grand nombre, la Commune n'a pas à choisir; elle doit rester neutre. Par respect pour la liberté de conscience, et pour se conformer du reste à notre loi civile, elle laisse tout enseignement de ce genre aux soins et à la responsabilité des familles et aux ministres des différents cultes.

Mais sa sollicitude se reporte tout entière sur l'enseignement de la morale effective, de la morale dégagée de tout système préconçu et exclusif, née de l'expérience progressive et appuyée sur l'assentiment universel. Elle tient à faire pénétrer de bonne heure dans le cœur, dans l'esprit, dans les actes des jeunes enfants, espoir de la Patrie appelée à se régénérer, les notions les plus rigoureuses des devoirs et des droits de l'individu, soit envers lui-même, soit envers la famille, soit envers la société.

Il est temps d'entrer résolument dans cette voie, d'adopter un programme applicable à tous, et qui unit au lieu de diviser. L'expérience du passé a été assez longue et assez funeste: nous en subissons aujourd'hui plus que jamais les conséquences accumulées.

Convaincus aussi bien que nous de l'im-

portance des observations qui précèdent, les parents, nos concitoyens, devanceront, nous n'en doutons pas, la loi qui déclarera obligatoire l'instruction primaire: ils s'uniront à nous pour préparer leurs enfants à devenir de vrais citoyens et de vraies mères de famille.

Les membres du Conseil d'administration,

F. Brun, président; Vacheron; A. Raison; Grand; Jaboulay; Rosignoux; Gay; D'Bron; J. Bazovet, secrétaire.

Approuvé, le maire de Lyon,
HENON.

LA DÉFENSE NATIONALE

Les batteries départementales

La délégation du gouvernement établie à Tours,

Vu le décret du 3 novembre 1870 prescrivant aux départements de construire des batteries d'artillerie;

Considérant qu'il importe de faciliter par des mesures financières la prompte réalisation dudit décret,

Décète :

§ Ier. — CHEVAUX ET HARNACHEMENT

Art. 1er. — Les préfets pourront requérir tous les chevaux nécessaires aux batteries d'artillerie de leurs départements et tous les harnais susceptibles d'être utilisés en les payant soit au comptant, soit au moyen d'obligations départementales, rapportant cinq pour cent d'intérêt à partir du jour de la livraison des chevaux ou objets requis. Le mode de remboursement de ces obligations sera déterminé ultérieurement par les conseils généraux.

Art. 2. — Chaque préfet nommera, dans les cinq jours qui suivront la publication du présent décret au *Moniteur*, un ou plusieurs jurys, à l'effet de fixer la valeur des chevaux ou objets requis. Chaque jury sera composé de trois membres.

Art. 3. — Chaque jury nommera un comité de remonte qui sera chargé, de concert avec le jury, de désigner les chevaux et harnachements à requérir dans les diverses localités du département. Les propriétaires sont tenus de se rendre à toute invitation qui leur sera faite par les membres des jurys ou les comités de remonte de leur présenter leurs chevaux ou harnachements.

Art. 4. — Le président de chaque jury fixera le jour et le lieu de sa réunion; il en avisera au moins trois jours d'avance les propriétaires auxquels des réquisitions auront été faites. Les propriétaires devront se rendre à la séance du jury avec tous les objets requis, faute de quoi il sera statué sur le prix de ces objets, comme s'ils avaient été présentés au jury.

Art. 5. — Les jugements des jurys porteront la description sommaire de chacun des chevaux et objets à livrer; mais ils ne stipuleront qu'un prix unique pour l'ensemble des réquisitions faites à chaque propriétaire. Chaque cheval sera livré avec une couverture de laine, une sangle et un collier; le tout en bon état.

Art. 6. — Les décisions des jurys sont sans appel.

Art. 7. — Les jurys devront avoir terminé leurs opérations au plus tard dans un délai de vingt-cinq jours à partir de la publication du présent décret au *Moniteur*.

Art. 8. — Les autorités judiciaires, civiles et militaires sont invitées à prêter appui, et au besoin main-forte, aux membres des jurys et des comités de remonte pour l'accomplissement de leurs mandats.

§ II. — MATÉRIEL DES BATTERIES.

Art. 9. — Les préfets sont autorisés, lorsque les constructeurs y consentiront, à payer en obligations départementales le tiers de leurs commandes en matériel d'artillerie.

Art. 10. — Un crédit de vingt millions est ouvert au ministère de l'intérieur, à titre d'avance faite aux départements les moins riches, pour l'exécution de leurs batteries d'artillerie. Le ministre de l'intérieur désignera les départements auxquels des avances seront faites. En aucun cas ces avances ne pourront être appliquées à l'achat de chevaux ou de harnais.

Fait à Tours, le 22 novembre 1870.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS. — Le délégué spécial du ministre de l'intérieur a l'honneur d'informer tous les constructeurs qui pourraient, à un degré quelconque, concourir à la fabrication du matériel ou du harnachement des batteries d'artillerie à fournir par les départements suivants :

Ardèche, Drôme, Haute-Loire, Isère,

Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Var, Vaucluse, Ariège, Aude, Hautes-Garonnes, Gers, Gironda, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Indre, Lozère, Lot-et-Garonne, Vienne, Allier, Haute-Vienne, Tarn, Lot, Aveyron, Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Jura, Ain, Yonne, Haut-Rhin;

1^o Qu'ils pourront faire leurs offres de service, soit à M. Heurtier, secrétaire de la commission d'armement de St-Etienne, soit à M. Michelier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Tarbes, membre de cette commission;

2^o Qu'ils trouveront à Saint-Etienne, au siège de ladite commission, tous les dessins, modèles en bois, renseignements divers qui pourront leur être utiles;

3^o Que la commission a pouvoir pour traiter avec eux.

Deux commissions semblables seront prochainement instituées à Nantes et à Lille pour les départements autres que ceux ci-dessus désignés.

Alger, le 23 novembre 1870.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Le garde des sceaux a reçu la dépêche suivante du commissaire extraordinaire de la République à Alger :

Alger, le 23 novembre 1870. L'archevêque d'Alger offre à la République les cloches de la cathédrale, et dans les paroisses du diocèse toutes les cloches, moins une par église, pour faire des canons.

Le prince Amédée (Ferdinand-Marie), duc d'Aoste, troisième enfant et second fils du roi Victor-Emmanuel d'Italie, qui vient d'être appelé au trône d'Espagne, est né le 30 mai 1845. Il est donc âgé de 25 ans et demi.

La mère de ce prince, décédée le 20 janvier 1855, était la fille de feu l'archiduc Ragner d'Autriche.

Le duc d'Aoste est allié à la famille Bonaparte par le mariage de sa sœur aînée, la princesse Clotilde, avec le prince Napoléon-Joseph-Charles-Paul, le 30 janvier 1859.

La duchesse d'Aoste est accouchée le 24 novembre d'une princesse.

Les dons patriotiques pour l'achat de canons et de mitrailleuses se multiplient à Marseille.

Le personnel de la succursale de la Banque de France de cette ville a souscrit une somme de 1,000 fr. pour deux mitrailleuses qu'il désire voir nommer : *Banque et Ville de Strasbourg*.

Le Yacht-Club de Marseille (ancien cercle nautique), a voté 5,000 fr. pour l'achat d'un canon qui fera retour à la ville après la guerre; il a de plus voté 500 fr. pour venir en aide aux familles nécessiteuses de Strasbourg.

Les habitués et le personnel du café de la Concorde ont ouvert une souscription pour la construction d'une mitrailleuse qui s'appellera *Concorde*, et qui appartiendra, à la fin de la guerre, à la garde nationale sédentaire de Marseille.

D'après les dernières nouvelles arrivées d'Alexandrie, la colonie française d'Egypte vient de décider de faire hommage à la défense nationale d'une magnifique batterie composée de six canons rayés avec leur complet attelage. Cette batterie, dont l'exécution est confiée à la Cie des Forges et Chantiers de Marseille, devra être livrée dans un délai très rapproché, et chaque canon portera la patriotique inscription suivante : *Offert à la patrie par la colonie française d'Egypte*.

Le *Standard* publie une lettre demandant des nouvelles du sort du citoyen Valentin, préfet de Strasbourg.

Le public est prévenu que la réduction à un ordinaire de 4 en 4 semaines, du service bi-mensuel des paquebots-postes français, navigant entre la France et les Etats-Unis, ne sera exécutoire qu'à compter du 3 décembre, pour les départs de Brest, et du 26 novembre, pour les départs de New-York.

Dès lors, les prochains départs de paquebots-postes français pour les Etats-Unis au-

ront lieu, de Brest, les 5 et 19 novembre, 3 et 31 décembre.

M. Le Mercier, directeur des chemins de fer à Tours, vient de faire placarder l'avis suivant :

« Les communications entre Tours et le centre de la France avec la Suisse et l'Italie ont lieu par les lignes de Vierzon, Bourges Saincaize, Moulins, Paray-le-Monial, Charroilles, Mâcon, Bourg, Amberieux et Culoz, point où se bifurque la ligne de Suisse et d'Italie. »

LES PRISONNIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Nous recevons une nouvelle liste d'officiers français prisonniers dans les villes suivantes :

INGOLSTADT

2^e cuirassiers : M. le capitaine Tellier.
9^e id. : M. le lieutenant Roman (b).
M. le sous-lieutenant Chabot.
36^e régiment de ligne : M. le lieutenant-colonel Cloux (b).
50^e id. : M. le capitaine Jeannel.
74^e id. : MM. les capitaines Bertrand, de Beaupaire, Daubas, Dufour, de Rosendoles, de Soyter, Rattier.
MM. les lieutenants Taffin, Gatineau, Petit (b), Palisse, Adbardier.
MM. les sous-lieutenants Couillau, Prétat, Jamet, Seltz, Lacoste, Goden, Guilbert, Jeancery.

78^e régiment de ligne : MM. les capitaines Stanislas, Leger, Ausseguy, Delmer, Leroux et Barnave.

M. le lieutenant Rignot.
MM. les sous-lieutenants Bascheny et Dentz.

96^e régiment de ligne : MM. les lieutenants Daveling, d'Azers, Reynault, Rupert, Bonade, Devaux, Guinez et Schaffer.

MM. les sous-lieutenants Bougoz, Prétot, Dagniac et Ture.

MARBURG

75^e régiment de ligne : M. le capitaine Dhersa.

M. le sous-lieutenant Mazoyer.

100^e régiment de ligne : M. le capitaine Puech.

MAYENCE

INFANTERIE

3^e régiment de ligne : M. le sous-lieutenant Lafosse.

75^e régiment de ligne : M. le sous-lieutenant Ventuze.

97^e régiment de ligne : M. le capitaine Palangue.

M. le commandant d'état-major Gruizaré.

M. le lieutenant d'état-major Plazanet.

91^e régiment de ligne : M. le colonel Da-guerre.

M. le lieutenant-colonel Champion.

4^e régiment de ligne : M. le colonel Vindendon.

M. le lieutenant-colonel de Hery Durand.

NEISSE (Silésie)

M. Robert Michel, engagé volontaire dans les zouaves de la garde.

PADERBORN

1^{er} régiment de voltigeurs de la garde : M. le capitaine Véro.

M. le lieutenant Chauvet.

M. le sous-lieutenant Goudable.

1^{er} des grenadiers : M. le lieutenant Ro-baglia.

Cuirassiers de la garde : M. le capitaine Thouvenin.

4^{er} régiment du train : M. le vétérinaire Jouve.

4^e voltigeurs de la garde : M. le sous-lieutenant Fleury.

MM. les lieutenants Guillechet et Rocca.

M. le sous-lieutenant Riquart.

3^e voltigeurs de la garde : M. le sous-lieutenant Berbinier.

1^{er} régiment du train : M. le lieutenant de Bonafous.

M. le capitaine Verdier.

Zouaves de la garde : M. le lieutenant Deswarte Vandamme.

MM. les sous-lieutenants Brunache, Mo-quesse, Curien et Jacquin.

Chasseurs à cheval de la garde : MM. les sous-lieutenants Dervieux, Valette, Saclier.

MM. les capitaines Weber, Rouget.

1^{er} régiment de grenadiers : M. Vuillet.

(La suite à demain).

Pour tous les articles non signés : EYBAUD

Imprimerie P. Mougin-Rusand, rue Stala, 8.